

Publié le 16 novembre 2021

Bernard Jouglain est le nouveau Médiateur de l'eau

L'info était dans l'air depuis plusieurs semaines. Désigné le 7 avril 2021 par le conseil d'administration de la Médiation de l'eau pour succéder à Dominique Braye, auditionné par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) le 13 septembre 2021, Bernard Jouglain a été notifié en qualité de Médiateur de l'eau et inscrit sur la liste européenne des médiateurs de la consommation à compter du 27 octobre 2021 pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.



Pour rappel, **la Médiation de l'eau** a été créée en 2009 et s'est développée par la volonté des acteurs institutionnels nationaux représentatifs du secteur de l'eau et de l'assainissement : élus et collectivités territoriales (AMF, AdCF, FNCCR, Villes de France, Amorce), opérateurs publics et privés (FDEI, FedEpl, FNCCR France Eau Publique, FP2E). « Ces institutions ont fait le choix délibéré de s'associer pour constituer **un dispositif de médiation de consommation unique à l'échelle nationale** : aisément identifiable par tout abonné consommateur ou non, spécialisé dans le traitement des litiges relatifs à l'eau et à l'assainissement des eaux usées, dont la compétence est assurée par le niveau élevé de recrutement, la formation continue et le traitement d'un volume d'activité suffisant (3 900 saisines reçues en 2020 et 1200 avis rendus), fortement mutualisée et financée. **La Médiation de l'eau est ainsi devenue de fait une médiation de consommation sectorielle étant désormais accessible à 96 % des abonnés des services publics d'eau en France et DOM-TOM** », explique la Médiation de l'eau dans un communiqué.

46 Epl concernées

Le 7 avril dernier, sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale de la Médiation de l'eau a officiellement désigné **[Alain Bellamy, maire de la commune de Clévilliers et président de la SemOp Chartres Métropole Eau](#)**, comme représentant de la FedEpl au sein du Conseil d'administration. Cette information concerne au premier chef les 46 Entreprises publiques

locales œuvrant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : **17 Spl, 14 SemOp et 15 Sem.**

Par Benjamin GALLEPE